



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

**courrier**

Question écrite n° 38014

## Texte de la question

Faisant le constat que les cartes postales affranchies au même tarif de 0,50 euro que les lettres sont acheminées par les services postaux avec des délais plus importants, voire exagérés, de l'ordre de plusieurs jours, que les envois sous enveloppe, M. Bruno Bourg-Broc s'en étonne et demande à M. le ministre délégué à l'industrie de bien vouloir lui donner les raisons d'un tel traitement malgré une tarification identique et de lui indiquer comment il entend faire remédier à cette anomalie.

## Texte de la réponse

L'ensemble du courrier de moins de 20 grammes, enveloppes ou cartes postales affranchies à 0,53 euro, bénéficie du même service rapide d'acheminement du courrier. Pour améliorer la distribution du courrier et la qualité de service fourni à ses clients, La Poste doit moderniser son appareil de production. Cette modernisation passe par l'industrialisation des processus de traitement du courrier, avec le développement de la lecture optique qui implique, pour les plis ou les cartes postales, le respect des normes de présentation de l'adresse : rédaction et positionnement de la zone adresse. Le bon positionnement de la zone adresse est essentiel pour rechercher rapidement l'adresse du destinataire en lecture optique et faciliter le tri manuel puis la distribution. En effet, les logiciels de lecture optique déchiffrent 30 000 lettres à l'heure mais rejettent les lettres dont l'adresse est mal positionnée, illisible ou dotée d'un code postal inexact (en moyenne 120 plis sur 1 000). Les plis rejetés sont soumis à un autre logiciel de reconnaissance des adresses : un système de reconnaissance des caractères identifie l'adresse en partant de la dernière ligne (code postal et nom de la ville) et en remontant jusqu'à ce qu'il rencontre un nom de rue connu. Cette mécanisation n'exclut pas le rejet de lettres et de cartes postales dont l'adresse, souvent manuscrite, a été mal rédigée ou est illisible. Ces plis doivent être codés manuellement avant de rejoindre à nouveau la machine de tri initiale et retrouver un cheminement normal. Ces plis retraités, qui prennent la place des nouveaux envois postaux, représentent une perte de 10 à 20 % de la production des machines de tri. À l'automatisation des centres de tri doit s'ajouter le décryptage des adresses manuscrites par les facteurs eux-mêmes qui retardent d'autant leur acheminement. La Poste a mené auprès du grand public une vaste campagne de sensibilisation aux règles de rédaction de l'adresse en distribuant un fascicule d'information à près de 30 millions d'exemplaires dans les boîtes aux lettres et dans les bureaux de poste. Elle a récemment édité, à l'attention des entreprises, un guide qui centralise toutes les règles de présentation communes à tous les produits pour les courriers de petit format en vue d'un traitement mécanisé : envois sous enveloppe et pochettes, sous forme de carte, sous forme de tout-en-un. Enfin, La Poste a lancé, début 2004, son plus vaste programme d'investissement jamais entrepris pour moderniser son pôle courrier avec une enveloppe de 3,4 milliards d'euros sur la période 2004-2010. Ces investissements seront notamment consacrés à la refonte totale de la chaîne du courrier. L'automatisation du tri du courrier, actuellement de 60 %, devrait passer à 90 % en 2007.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 38014

**Rubrique** : Postes

**Ministère interrogé** : industrie

**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 20 avril 2004, page 3021

**Réponse publiée le** : 5 avril 2005, page 3514